

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BAZADAIS

Séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2022

N° Délibération	DE_26012022_08
Nombre de conseillers en exercice	52
Nombre de conseillers présents	39
Nombre de conseillers absents	13
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de suffrages exprimés	42

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 26 janvier à 20h30, le Conseil Communautaire du Bazadais, dûment convoqué le 20 janvier 2022, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Conférences Gérard Bonnac de la Mairie de BAZAS, sous la présidence de Nicole COUSTET. La réunion s'est tenue en présentiel et en visioconférence dans le respect des dispositions de vigilance sanitaire des lois n° 2021-1040 du 5 août 2021, n°2021-689 du 31 mai 2021 et n°2021-1465 du 10 novembre 2021.

Etaient présents :

Aubiac : Valérie BELIS

Bazas : Danielle BARREYRE, Jean-Bernard BONNAC, Francis DELCROS, Isabelle DEXPERT, Patrick DUFAU, Marie-Bernadette DULAU, Bernard JOLLYS, Isabelle POINTIS, Marie-Agnès SALOMON, Laurent SOULARD

Bernos-Beaulac : Jacqueline LARTIGUE-RENOUIL

Birac : /

Captieux : /

Cauvignac : Nicole COUSTET

Cazats : David ATTIMONT

Cours-les-Bains : Jacques LAGARDERE

Cudos : Bernard DAURIAN, Jean-Claude DUPIOL

Escaudes : Bernard TULARS

Gajac : Pascal LOSSE

Gans : Jean-Baptiste DOUSSOU

Giscos : Fabienne BARBOT

Goulade : René CARDOIT

Grignols : Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL-TACH

Labescau : Denis ESPAGNET

Lados : Martine FRANCELIN

Lartigue : /

Lavazan : Henrique CHANFRANTE

Le Nizan : Michelle LABROUCHE

Lerm-et-Musset : Martine LAGARDERE

Lignan-de-Bazas : Jacky DARTHIAIL

Marimbault : Brigitte LABORDE

Marions : Adeline PORTET

Masseilles : Nicole VIGNE

Saint-Côme : Serge MOURLANNE

Saint-Michel-de-Castelnau : Michel DARROMAN

Sauviac : Michel AIME

Sendets : Eric VIGNEAU

Sigalens : Jean-Marc VAZIA
Sillas : Michel DESQUEYROUX

Absents ou excusés	Richard BAMALE, Amandine BARBERE, Isabelle BERNADET, Lucienne BIES, Didier COURREGELONGUE, Jean-Luc GLEYZE, Didier LAMBERT, Philippe LAMOTHE, Morgane LE COZE, Christine LUQUEDEY, Jean-Pierre MANSEAU, Alain MICHEL, Julien RIVIERE
Pouvoirs de	Christine LUQUEDEY à Nicole COUSTET Jean-Pierre MANSEAU à Serge MOURLANNE Julien RIVIERE à Bernard JOLLYS
Secrétaire de séance	Danielle BARREYRE

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut délibérer.

RAPPORT N°05 – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D’UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Rapporteur : Nicole COUSTET

Objet de la délibération

Modification du temps de travail d’un emploi à temps non complet

Exposé

A la demande de l’agent et compte tenu de l’organisation des services Enfance de la Communauté de Communes, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service d’un emploi affecté sur les services de l’APS élémentaire de Bazas et l’ALSH de Bazas.

La Présidente propose à l’assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de diminuer la durée du temps de travail de l’emploi d’adjoint d’animation à temps non complet de 32 heures hebdomadaires à 30 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} février 2022.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,

Appelé à délibérer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ⇒ **D'ADOPTER** la proposition de la Présidente,
- ⇒ **DE MODIFIER** ainsi le tableau des emplois,
- ⇒ **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

Résultat du vote :

Votants : **42**

Abstention : **0**

Pour : **42**

Contre : **0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Fait à Grignols, le 27 janvier 2022.

La Présidente,
Nicole COUSTET